

POUR UN RETOUR DES COMMISSIONS PARITAIRES

Avec le  pour dire

NON A L'OPACITE !



La loi n° 2019-828 dite de « transformation de la Fonction publique » fait voler en éclat le paritarisme. Les commissaires paritaires élus en décembre 2018 par la profession voient leurs missions remises en cause et sont écartés de la gestion du mouvement (mutations) dès cette année et de la gestion des carrières (avancements) à partir de septembre 2020.

Les commissaires paritaires du SNEP FSU Bordeaux continueront à défendre avec détermination les droits de chacun dans le respect de tous.

Dans ce contexte où l'administration tente de diviser les personnels et d'écartier les syndicats, n'hésitez pas à engager des recours et nous mandater pour t'accompagner, dès cette année pour les mutations.

AVANT

Les mutations transparentes

Les barèmes vérifiés

Un collectif pour défendre tous les collègues

Des propositions pour corriger des barèmes et obtenir des mutations supplémentaires

Une égalité de traitement entre collègues

Faire évoluer les règles



A PARTIR DE 2020

L'administration seule aux commandes

Opacité des barèmes

Augmentation du nombre de postes profilés

Recours individuel uniquement

Diminution du nombre de mutations